

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230320-202321-DE



.../...

- De choisir l'adhésion **avec** l'action « Bilan et suivi énergétique de la collectivité » pour une participation forfaitaire annuelle de 50 € majoré de 0,30 € par habitant à charge de la commune.
- De désigner Pierre PETILLON comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service ESP87).
- De mandater son Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

